

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 6 juillet 2020, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la municipalité de Grand-Métis siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 au bureau municipal, à huis clos en raison de la situation actuelle.

Sont présents à cette séance : monsieur Philippe Carroll, madame Suzie Ouellet, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée sous la présidence de monsieur Rodrigue Roy, maire.

Assistent également à la séance, madame Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

CONSIDÉRANT l'arrêté 544-2020 du 27 mai de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui modifie plusieurs dispositions en vigueur concernant les municipalités, notamment en ce qui a trait aux réunions, séances de conseil et assemblées des membres ou à la tenue d'un vote secret.

Rés. : 2020-094

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier, et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos. Un enregistrement audio ou un procès-verbal détaillé sera mis sur le site internet de la municipalité.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2020-095

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN 2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 1 JUIN 2020 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUIN 2020 (suite)

Rés. : 2020-096

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 1 JUIN 2020.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 6 JUILLET 2020 ;

Rés. : 2020-097

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (juin) :	22573.25 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	2 014.00 \$
Comptes à payer du mois :	33 049.47 \$

4.2 INTÉRÊTS ET CAPITAL PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 3

Rés. : 2020-098

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 1 339.61 \$ à la *Caisse Populaire de Mont-Joli – Est de la Mitis* pour le paiement des intérêts échus le 19 juillet 2020 ainsi que 60 800\$ en capital pour le financement du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

4.3 VENTE POUR TAXES ET RECONNAISSANCE DE DETTE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de pandémie actuel COVID-19, il n'est pas possible de tenir la vente pour non-paiement des taxes foncières ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a annoncé l'annulation de la procédure de vente pour non-paiement d'impôts fonciers pour 2020;

Considérant que la municipalité a des taxes foncières qui seront prescrites en 2020;

Rés. : 2020-099

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Directrice générale / secrétaire-trésorière à faire signer des ententes de paiements et de renonciation à la prescription avec les propriétaires en faute suivant : Matricules 5786 95 0402, 6190 90 7506 et 6290 14 2564.

4.4 VACANCES ANNUELLES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Chantal Tremblay informe les membres du conseil qu'elle entend prendre ses vacances annuelles du 27 juillet au 7 août 2020 ainsi que les vendredis à partir du 26 juin au 11 septembre 2020 inclusivement.

Rés. : 2020-100

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis accepte les dates proposées pour les vacances de la directrice.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 APPUI AU DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC)

CONSIDÉRANT QUE l'érosion et la submersion des rives du fleuve Saint-Laurent sont des aléas survenant sur notre territoire et que des enjeux socio-économiques y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de contrôle de l'utilisation du sol ont été instaurées, mais que peu de mesures concrètes d'atténuation à long terme ont été analysées et réalisées;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère opportun d'obtenir des évaluations de la faisabilité technique, des estimations de coûts et des impacts sociaux inhérents aux différentes options d'adaptation comme information intrinsèque aux outils de planification municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis prévoit réaliser, dans le cadre de son *Plan d'action stratégique*, un *Plan d'adaptation aux changements climatiques* comprenant un plan de gestion côtier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC désirent poursuivre la réalisation d'une planification des aménagements côtiers;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Grand-Métis et Métis-sur-Mer ainsi que la MRC de La Mitis sont déjà partenaires dans les projets *Résilience côtière* de l'Université du Québec à Rimouski et *PANACÉES* d'Ouranos, qui fourniront les données et outils d'analyses inhérents au projet;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté d'une stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques qui invite les municipalités locales et régionales à gérer les risques en réduisant les vulnérabilités sociales, économiques et environnementales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a instauré le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC), lequel vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé et accepté dans le cadre du Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC), mais qu'une impasse perdure dans l'administration de ce programme au niveau des gouvernements supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif côtier a recommandé au Conseil des maires de La Mitis d'appuyer de nouvelles démarches d'aides financières pour l'avancement du plan de gestion côtier.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de La Mitis relativement au dépôt d'un projet au *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* (PIACC).

6. CORRESPONDANCE

6.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR 2019 – SERVICE DES INCENDIES DE PRICE

La Directrice dépose le rapport d'audit AU 31 décembre 2019 pour le service des incendies de Price aux archives de la municipalité.

6.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE PRICE

Rés. : 2020-102

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport incendie 2019 du service incendie du secteur Price présenté par le directeur incendie M. Mario Chouinard.

7. VARIATA

7.1 FLEURONS DU QUÉBEC

Les Fleurons du Québec offre aux membres qui le désirent reporter Complètement leur classification et faire désormais partie de la cohorte 2021-2023, un report exceptionnel sans frais en raison de la situation actuelle.

7.2 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Rés. : 2020-103

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de gré à gré à Transport Jocelyn Ouellet au coût de 300 \$ environ plus taxes pour le fauchage des accotements des routes sous juridiction municipale.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huit clos. Aucune question n'a été reçu par courriel ou autre.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2020-104

Il est dûment proposé par madame Lucienne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2020